REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

# EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de MARCILLAC-VALLON

Séance du 15 octobre 2026
---

| Nombre de Membres | |
|---|---|
| Afférents au Conseil Municipal | 19 |
| En exercice | 19 |
| Qui ont pris part à la délibération | 18 |

| Vote | |
|---|---|
| Pour | 18 |
| Contre | 0 |
| Abstentions | 0 |

Date de la convocation
08/10/2026

Date d'affichage
12/10/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX et le QUINZE OCTOBRE à 20 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Léon THEBAULT-MAVIEL, Maire.

Présents : 16
Didier CARLES, Sylvain CARLES, Alain CAZALS, Hélia CERVEAU, Laurence DALBIN, Agathe DELEBARRE, Christophe DEGOY, Stéphanie DELTORT, Nathalie GELY, Isabelle HOCHART, David JOURDON, Didier LAURENS, Antoine MALRAISON, Corinne MAVIEL, Joan MEGRET, Jean-Philippe MOULIN, Léon THEBAULT-MAVIEL.

Absents excusés : 3 (dont 2 pouvoirs)
Fabien CABROLIER a donné pouvoir à Alain CAZALS,
Didier LAURENS a donné pouvoir à Laurence DALBIN,
Frédéric MONTEILLET, absent.

Secrétaire de séance : Isabelle HOCHART

---

## Délibération n° 2026/10/090 – Installation du Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes (CME/CMJ) – Approbation de la convention de partenariat avec l'Association Le Créneau

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet d'installation d'un Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes (CME/CMJ).

Il rappelle que la Commune et l'association Le Créneau ont pour objectif général de développer et de pérenniser des actions contribuant à la mise en œuvre et la coordination de la politique éducative globale sur le territoire au regard des besoins locaux.
Ces actions sont mises en œuvre sur la base d'orientations éducatives partagées, issues du projet éducatif de l'Association Le Créneau et du Projet Éducatif De Territoire (P.E.D.T).

Dans ce cadre-là, M. le Maire propose d'installer un Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes et de solliciter l'association le Créneau pour un accompagnement au développement de cette action.
L'association s'engage à mettre à disposition un animateur sur un volume annuel global de 50h, selon un planning préalablement défini en accord avec la Commune.
L'association prendra en charge la gestion directe de l'activité en étroite collaboration avec les élus désignés en qualité de référents auprès du CME/CMJ.

La Commune de Marcillac-Vallon s'engage de son côté à prendre en charge la rémunération de l'animateur à hauteur de 20€ de l'heure, soit 1 000 € pour une année pleine.
M. le Maire propose de mobiliser un budget annuel de 1 000 € pour les activités organisées et développées par le CME/CMJ.

M. le Maire présente la convention de partenariat pour l'animation d'un Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes, soumise à l'approbation du conseil municipal.

Accusé de réception en préfecture
012-211201389-20261015-202610_090-DE
Reçu le 22/10/2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :
- d'approuver l'installation d'un Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes (CME/CMJ),
- de désigner M. Didier CARLES et Mme Stéphanie DELTORT, en qualité d'élus référents auprès du CME/CMJ,
-d'approuver les termes de la convention de partenariat pour l'animation d'un Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes (CME/CMJ),
- de dire que chaque année des crédits seront inscrits au budget principal à hauteur de 1 000 € pour les activités développées par le CME/CMJ,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire, Léon THEBAULT-MAVIEL

*Acte rendu exécutoire,*
*Après transmission par voie dématérialisée*
*En Préfecture le :*
*Publication le :*
*Le Maire, Léon THEBAULT-MAVIEL*